Département d'Ille et Vilaine MAIRIE de

## Extrait du Registre des de Reçu en préfecture le 22/10/2025 CONSEIL MUNICIPAL du

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Publié letobre 2025

ID: 035-213501380-20251016-D151\_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	11/10/2025
Date d'Affichage	11/10/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

## Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC.

#### Absent excusé:

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

#### Absents:

Mme Sylvie COUPE Mr Patrick DEMARQUET

Madame Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

#### N°151-2025

# Validation de la Subvention à l'Association des Chasseurs Fougerais et la Saint Hubert

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association des Chasseurs fougerais et la Saint Hubert.

Il indique qu'elle intervient pour répondre à la gestion des espèces classées nuisibles.

Après étude en bureau et en commission finances, Monsieur le Maire propose de verser le montant de 200.00 € correspondant à une subvention.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER le montant de 200.00 € correspondant à une subvention pour l'association des chasseurs fougerais et la Saint Hubert.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le